



## COMPTE-RENDU

Démarche de gouvernance pour une gestion concertée et durable des nappes profondes du bassin de l'Adour

Réunion du comité de pilotage du 20 avril 2021

**Date** : mardi 20 avril 2021

**Lieu** : visioconférence Starleaf

**Participants** : cf. charte pour la liste complète des invités

Gabriel Bellocq - Institution Adour - CD 40  
Charles Pelanne - Institution Adour - CD 64  
Pascal Dubois - DREAL Nouvelle-Aquitaine  
Séverine Ramond - DDT 32  
Pierre Escale - DDTM 64  
Bruno Bachtanik - DDT 65  
Laure Isnard - Région Occitanie  
Florent Barat - CD 32 (services)  
David Flandin - CD 40 (services)  
Kathleen Guiraud - CD 64 (services)  
Olivier Giry - CD 64 (services)  
Claude Laffonta - CD 65 (services)  
Sandrine Butruille - CD 65 (services)  
Véronique Mabrut - Agence de l'eau Adour-Garonne  
Pierre Marchet - Agence de l'eau Adour-Garonne  
Jean Jacques Chevalier - Agence de l'eau Adour-Garonne  
Didier Portelli - Institution Adour (services)  
Marie Bareille - Institution Adour (services)  
Mélanie Erostate - Institution Adour (services)  
Bruno de Grissac - SMEGREG  
Donovan Testa - Trigone  
Régis Gelez - Syndicat des eaux Marensin Maremne Adour  
Bernard Kruzynski - Régie des eaux de Mont de Marsan  
Patricia Januszkiewicz - SYDEC 40  
Marc Pedelabat - Syndicat Luy Gabas Lees  
Marc Brasquet - Régie des eaux de Dax  
François Dero - Chaîne thermique du Soleil  
Arnaud Laborde - Thaladour Saubusse thermal  
Alexandre Dos Santos - Terega

**Supports de présentation** : cf. diaporamas joints en fin de compte rendu

**Ordre du jour :**

- Rappel de la démarche et actualités
- Périmètre de gestion et sa cohérence hydrogéologique
- Composition du groupe d'experts hydrogéologues
- Retour d'expérience : Bruno de Grissac, directeur du SMEGREG

Monsieur Bellocq introduit la séance. Il rappelle la démarche engagée depuis 2018 concernant la gouvernance des nappes profondes de l'Adour. La charte d'engagement pour la gouvernance autour des nappes profondes du bassin de l'Adour a été diffusée en janvier dernier et des réunions techniques auprès des syndicats d'eau potable usagers des nappes profondes ont été mises en place depuis ce début d'année.

Il précise les objectifs de la réunion de ce jour à savoir, la poursuite des discussions autour de la gouvernance des nappes profondes et de la mobilisation à moyen terme d'un outil de gestion adapté au territoire. A ce titre, Bruno de Grissac, directeur du Syndicat mixte d'étude et de gestion de la ressource en eau du département de la Gironde (SMEGREG) présentera le premier retour d'expérience concernant le cas des nappes profondes de Gironde, faisant l'objet d'un SAGE depuis 2003. Seront également présenter les questionnements actuellement en cours sur le périmètre potentiel de gouvernance et l'élaboration du groupe d'experts hydrogéologues proposé dans la charte.

**Rappels de la démarche et actualités**

*Cf. diapos 3 à 8*

Mélanie Erostate (Institution Adour) présente succinctement l'historique de la démarche, évoquant l'étude socio-économique menée en partenariat avec le BRGM et avec le soutien de l'Agence de l'Eau et la diffusion de la charte de gouvernance autour des nappes profondes du bassin de l'Adour en janvier dernier. Il est rappelé que cette année sera l'occasion de discuter de la mobilisation d'un outil de gestion, de sa nature, du périmètre ou encore des moyens à mobiliser.

Le rôle et la composition des comités technique et de pilotage est présenté. Un bilan est fait sur les acteurs ayant déjà adhéré à la charte. La possibilité d'obtenir des modèles de délibération ou des documents éditables est soulignée, tout comme la disponibilité de l'Institution Adour pour toutes interventions auprès des syndicats (services et/ou élus) au besoin.

**Périmètre de gestion et cohérence hydrogéologique**

*Cf. diapos 9 à 12*

Un rappel sur les masses d'eau souterraine concernées par la démarche de gouvernance engagée est effectué. Il est rappelé également que l'aquifère des sables infra-molassiques, souvent appelé « aquifère des SIM » constitue une formation spécifique parmi l'ensemble des formations aquifères composant l'aquifère Eocène.

Le périmètre proposé dans la charte est présenté. Trois secteurs (Zones 1 à 3) limitrophes sont mis en évidence car ils pourraient faire l'objet d'un ajustement du périmètre de travail dans le cadre de la charte ou d'un outil plus formel, à termes. Ces zones se caractérisent par l'affleurement en surface des formations aquifères de l'Eocène, du Paléocène et du Crétacé supérieur, qui se trouvent normalement en profondeur, sous les formations molassiques peu perméables. Le rôle de ces secteurs vis-à-vis de la recharge et de la vulnérabilité de la ressource en eau face aux pollutions est questionné. La zone 1 semble concerner un secteur déjà identifié comme vulnérable et dont l'inclusion dans le périmètre pourrait être particulièrement pertinente. Le secteur des Petites Pyrénées (zone 2) et la zone 3 se caractérisent par des spécificités géologiques influençant les comportements hydrodynamiques des nappes. Les deux zones sont actuellement en cours d'analyse et l'étude GAIA menée par le BRGM devrait apporter des éléments de réponse lorsque les résultats seront diffusés (courant 2021).

Concernant l'usage de la ressource à l'Est du périmètre proposé, la minéralisation importante des eaux souterraines n'en permet pas l'usage pour l'alimentation en eau potable. L'exploitation actuelle et future des nappes profondes dans les départements du Tarn et de la Haute-Garonne semble exclue. Les Départements et DDT du Tarn et de la Haute-Garonne ont été contactés en ce sens. A ce jour, seule la DDT 31 a confirmé qu'aucun nouveau projet d'exploitation de cette nappe sur le département n'est prévu. Il est également rappelé que, bien que l'appréhension exhaustive des usages et usagers des



nappes profondes soit importante, la définition d'un périmètre trop large pourrait nuire à la mise en place d'une gestion intégrée efficace.

## Composition du groupe d'experts hydrogéologues

*Cf. diapos 13 à 15*

Le rôle du comité d'experts, la liste des hydrogéologues envisagés ainsi que les critères pris en compte pour son élaboration sont soumis à validation. Les hydrogéologues agréés ne seront pas mobilisés dans ce groupe d'experts mais pourront être tenus informés de la démarche via le comité d'information élargi. Au besoin, des réunions techniques pourraient également être mises en place entre l'Institution Adour, le groupe d'experts et les hydrogéologues agréés.

### Synthèse des discussions :

*Claude Laffonta (CD 65) questionne sur la pertinence d'ajouter les hydrogéologues agréés dans ce groupe d'experts.*

*Mélanie Erostate (Institution Adour) précise que la sollicitation des hydrogéologues agréés induirait une mobilisation non rémunérée de leur expertise, en sus de leur activité professionnelle. Il semble donc préférable de mobiliser des experts pouvant exercer ce rôle d'expertise dans le cadre de leur activité professionnelle.*

*Véronique Mabrut (AEAG) souligne la nécessité d'ajouter les hydrogéologues agréés à la liste de diffusion élargie concernant la démarche de gouvernance sur les nappes profondes. Elle suggère également qu'il pourrait être opportun d'organiser des réunions techniques afin de favoriser les échanges et de permettre aux hydrogéologues agréés de se saisir des problématiques et de l'avancée des démarches et connaissances concernant les nappes profondes du bassin de l'Adour, pour en tenir compte dans leur prise de décisions locales concernant la qualité et les périmètres de protection des captages.*

## Retour d'expérience sur les nappes profondes de la Gironde

*Cf. diapos 16 à 48*

Bruno de Grissac, directeur du Syndicat mixte d'études et de gestion de la ressource en eau du département de la Gironde (SMEGREG) présente la démarche et les actions mises en place pour la gestion des nappes profondes de Gironde. Il commence par quelques spécificités des nappes profondes et souligne l'importance du constat partagé et du sentiment d'appartenance pour la construction de la gestion de la ressource en eau. Il présente ensuite les problématiques concernant les nappes profondes de Gironde, leur exploitation et leur gestion. Pour ces nappes profondes à grande inertie, la gestion des ressources en eau consiste en la gestion d'un déséquilibre et requiert une appréhension sur le long terme (plusieurs décennies à plusieurs siècles). La nécessité de coupler une approche globale en bilan et des approches locales en pression est explicitée et est illustrée par les implications en termes d'unités de gestion, de volumes prélevables et de définition des zones à risques et à enjeux aval. Bruno de Grissac explique également le rôle des modèles numériques en tant qu'outils d'aide à la gestion. Les orientations de gestion du SAGE Nappes Profondes de Gironde sont ensuite présentées. Une explication détaillée des efforts déployés pour l'économie d'eau ou la substitution des ressources est réalisée. Bruno de Grissac finit sa présentation en présentant le SMEGREG (missions, membres, services et budget).

### Synthèse des discussions :

*Marie Bareille (Institution Adour) prend la parole pour souligner l'importance de la notion de « gestion en déséquilibre » évoquée par Bruno de Grissac (SMEGREG). Elle rappelle notamment que plusieurs graphiques exposant les variations de niveaux piézométriques dans les nappes profondes de l'Adour, et notamment la nappe SIM, avaient précédemment été portés à connaissance des acteurs. Ces graphiques, montrant une variation à la baisse des niveaux piézométriques, ne permettent cependant pas à ce stade de tirer des conclusions quant à la surexploitation ou non de la ressource en eau. Les variations des niveaux de nappes sont un processus intrinsèque à leur exploitation et il convient maintenant de définir si les prélèvements sont acceptables ou non et de définir les conditions de cette exploitation.*



Régis Gelez (Syndicat des eaux Marensin Maremne Adour - EMMA) demande quel serait l'impact de l'infiltration d'eau de mauvaise qualité depuis la surface vers les nappes profondes.

Bruno de Grissac (SMEGREG) explique qu'à l'échelle globale (à l'échelle de l'ensemble du réservoir), l'impact serait en effet très faible étant donné la faible quantité d'eau entrante comparée au volume total du réservoir. Mélanie Erostate (Institution Adour) explique cependant que l'intrusion d'eau de moins bonne qualité depuis la surface et affectant les nappes profondes peut se produire, et se produit déjà, à la faveur de contextes géologiques spécifiques. Elle cite notamment le cas des forages de Bordes, où la nappe alluviale de mauvaise qualité a durablement impacté l'aquifère des SIM, conduisant à l'abandon du champ captant de Bordes en 2017, ainsi que la perte karstique identifiée au niveau de la Coulègne (Département du Gers, zone 1 présentée en diapo 13).

Pierre Marchet (AEAG) via le système de messagerie instantanée évoque le cas similaire du forage d'Orist, confirmé par Régis Gelez (Syndicat EMMA).

Mélanie Erostate (Institution Adour) explique le rôle des modèles numériques de simulation des écoulements pour la gestion des nappes profondes. Elle explique que ces modèles, et notamment celui élaboré sur les nappes profondes de l'Adour dans le cadre du projet de recherche GAIA porté par le BRGM, sont des outils importants mais qu'ils ne permettront pas de répondre à toutes les questions et d'accéder à une connaissance exhaustive. Les nappes profondes sont des systèmes complexes. La compréhension non exhaustive est inhérente au caractère souterrain de la ressource et cela ne nuit cependant pas à la mise en place d'une gestion de la ressource en eau.

Marie Bareille (Institution Adour) évoque le fait que ce modèle n'est pas un outil fixe. Il doit constamment être actualisé, complété et amélioré. C'est donc un outil évolutif qui sera amené à être modifié en fonction du développement des connaissances.

Bruno de Grissac (SMEGREG) confirme que le modèle numérique à grande échelle est un des outils disponibles parmi d'autres également mobilisables, tel que les études scientifiques par exemple.

Claude Laffonta (CD65) demande le temps qui a été nécessaire à la détermination des états quantitatifs des nappes profondes de la Gironde (cartes présentées en diapo 33).

Bruno de Grissac (SMEGREG) annonce une durée d'environ 5 ans, tout en travaillant en parallèle sur de multiples autres sujets relatifs au SAGE.

Marie Bareille (Institution Adour) souligne que, le plus souvent, la gestion se base plus sur une approche socio-économique que sur une approche milieu. Les zones à enjeux aval permettent de faire vraiment le lien entre les acteurs de la gestion des milieux de surface et les nappes profondes.

Claude Laffonta (CD 65) demande comment l'urbanisation est prise en compte dans les mesures du SAGE Nappes profondes de Gironde.

Bruno de Grissac (SMEGREG) explique que les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec le SAGE. Les documents d'urbanisme doivent préciser comment le territoire sera alimenté en eau sans faire peser une pression supplémentaire sur les ressources identifiées comme surexploitées. Il explique que dans le cas des nappes profondes de Gironde, les moyens déployés pour les économies d'eau ont permis d'accueillir 250 000 nouveaux habitants sans induire de nouveaux prélèvements, permettant d'éviter des coûts d'investissement estimés à 50 millions d'euros. Il précise également que, en accord avec le SAGE, la préfète peut s'opposer à des ouvertures à l'urbanisation dans le cas où elles ne satisferaient pas les mesures mises en place dans le SAGE.

Au vu de l'inflexion notable de la courbe des consommations d'eau depuis l'approbation du SAGE, Marie Bareille (Institution Adour) demande quelles mesures ont été mises en place pour assurer les économies d'eau.

Bruno de Grissac (SMEGREG) explique que les économies d'eau reposent d'abord sur des actions visant à rendre exemplaire les acteurs publics avant de demander des efforts supplémentaires aux usagers. Par exemple, un algorithme unique défini par le SMEGREG a été instauré chez les exploitants pour calculer les rendements des réseaux. Les exploitants doivent également télédéclarer leurs indicateurs de gestion sur un site dédié, ce qui permet d'identifier rapidement les problématiques locales. Les diagnostics réseaux ont été massivement réalisés et des ateliers collectifs pour trouver des solutions alternatives en cas de gestion non optimale ont été mis en place. Ces actions se sont accompagnées d'actions pédagogiques auprès du grand public, notamment auprès des scolaires via une convention avec l'éducation nationale (12 000 élèves sensibilisés chaque année) ou via la création d'un espace d'information d'économie d'eau (à l'image des espaces info énergie) permettant de mobiliser des ambassadeurs pour la tenue de stands pédagogiques.

Claude Laffonta (CD 65) souligne que les démarches mises en place s'apparentent à un schéma



directeur d'alimentation en eau potable. Elle demande également si les nappes profondes surexploitées étaient utilisées pour l'irrigation.

Bruno de Grissac (SMEGREG) explique que l'usage pour l'irrigation était marginal et qu'il fût facile de les orienter vers une autre ressource.

Sandrine Butruille (CD 65) souligne que l'ensemble des syndicats ne semblent pas adhérer à l'EPTB SMEGREG.

Bruno de Grissac (SMEGREG) explique que l'adhésion dépend surtout du niveau de prise de conscience des acteurs vis-à-vis de la ressource. Il souligne également qu'un accompagnement plus rapproché du SMEGREG est assuré auprès des syndicats adhérents.

Claude Laffonta (CD 65) demande si la mise en place d'un SAGE n'est utile que lorsque la connaissance parfaite des unités de gestion est atteinte.

Bruno de Grissac (SMEGREG) explique que la mise en place d'un SAGE ne doit pas attendre la connaissance parfaite. Le SAGE pose les grands principes de gestion et les pistes à explorer. C'est un outil qui se construit au cours du temps. Il précise également que la CLE du SAGE Nappes profondes de Gironde s'est réunie au moins 8 fois par an au cours des 5 premières années. La communauté créée autour du SAGE a été une plus-value importante pour travailler sur les enjeux des nappes.

Claude Laffonta (CD 65) demande si certaines des unités de gestion définies dans le SAGE Nappes profondes de Gironde ont été soumises à des problématiques interdépartementales.

Bruno de Grissac (SMEGREG) explique qu'aucune unité de gestion n'a été soumise à ce type de problématiques, le périmètre d'action de l'EPTB se limitant au département de la Gironde ; ceci a été un point aidant au départ pour élaborer le SAGE sur un périmètre raisonnable. A présent, il est utile d'envisager le lien vers les territoires voisins ; l'EPTB SMEGREG est occasionnellement sollicité par les acteurs des départements voisins (DDT, etc.).

Bruno Bachtanick (DDT 65) évoque la faible recharge annuelle des nappes profondes et demande comment une gestion équilibrée peut être mise en place et comment les volumes prélevables peuvent être définis.

Mélanie Erostate (Institution Adour) revient sur la terminologie employée et explique que la notion de « gestion à l'équilibre » n'a pas de réalité physique en milieux souterrains captifs profonds. En effet, la gestion à l'équilibre convient à des nappes dites « libres » telles que les nappes d'accompagnement des cours d'eau par exemple. Pour ces nappes, une recharge annuelle intervient chaque année et renouvelle le stock d'eau disponible. Une bonne gestion se base donc sur un équilibre entre les entrées (la recharge) et les sorties (prélèvements et exutoires naturels) à une échelle de temps significative (quelques années). Pour les grands réservoirs captifs profonds, cet équilibre n'a pas de réalité puisque les entrées (la recharge) sont infimes et ne permettent en aucun cas le renouvellement de la ressource. L'exploitation de la ressource est donc naturellement en régime de déséquilibre et l'exploitation induit un rabattement naturel, c'est-à-dire un abaissement des niveaux des nappes depuis le point de prélèvement jusqu'aux limites du système. S'il est vain de vouloir tendre vers un régime d'exploitation en équilibre, il convient cependant d'examiner les implications en termes de durabilité de la ressource et de satisfaction des usages. Un niveau d'exploitation acceptable et durable doit être défini par les acteurs locaux. En d'autres termes, les politiques d'exploitation doivent permettre de maîtriser la vitesse de rabattement en modérant plus ou moins les prélèvements.

Bruno de Grissac (SMEGREG) explique que la définition des volumes prélevables est un exercice complexe qui doit surtout s'appuyer sur la mobilisation du comité d'experts hydrogéologues jusqu'à l'obtention d'un consensus.

Marie Bareille (Institution Adour) rappelle l'objectif pour le COPIL de décider d'ici quelques mois de la mobilisation d'un outil de gestion intégrée plus formel. Plusieurs outils existent. Elle demande quelle a été l'approche du SMEGREG concernant la détermination et le choix de l'outil de gestion pour les nappes profondes de Gironde.

Bruno de Grissac (SMEGREG) explique que le SAGE correspondait à l'outil le plus adapté sur leur territoire. Dans sa première version en 2003, il était composé d'un PAGD uniquement ; l'ajout d'un règlement depuis 2013 représente une grande plus-value, les règles étant très utiles et efficaces pour gérer les enjeux de ces ressources. Il ajoute que l'accompagner d'un contrat de milieu (type contrat de nappe) pourrait être pertinent bien que cela n'ait pas été réalisé sur le territoire, car les actions locales se mettent en place.



## Suite de la démarche

*Cf. diapos 50 à 53*

Mélanie Erostate (Institution Adour) présente les prochains retours d'expérience programmés pour l'année 2021 ainsi que les prochaines étapes dans la démarche de gouvernance des nappes profondes du bassin de l'Adour. Elle évoque la réunion d'un comité de pilotage avant l'été pour la poursuite des retours d'expérience.

Monsieur Bellocq remercie l'ensemble des participants et lève la séance.

